PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, les seize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BIELKA Gérard, Maire.
Étaient présents : M. BIELKA, M. RENNOU, Mme MARECHAL, M. TEXIER, Mme ALTER, M. LOIR, Mme RÉNELIER, M. DUPARQUET, Mme BALLON
Absents excusés : M. GODARD donne pouvoir à M. TEXIER
Mme ARNAUDEAU
Date de la convocation : 9 octobre 2026
Mme ALTER Natacha est désignée secrétaire de séance
Quorum : 6 - Présents : 9

Ordre du jour

0. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2026
1. Examen des devis
 - Escalier pour le studio - rue des capucines
 - Mise en sécurité du coffret électrique de l'église
2. Examen d'une proposition de location d'un emplacement - bâtiment du Péré
3. Mise à disposition de la salle des fêtes :
 - Révision du réglement
 - Révision de la convention de mise à disposition
 - Mise en place d'une charte de bonne conduite
4. Désignation d'un référent commissions géographiques du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise
5. Délibération relative à l'implantation du parc éolien de la TRÉZENCE sur les communes de LOZAY et VERGNÉ

Questions diverses

0.Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2026

Le maire a donné lecture du procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2026 que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1.Examen des devis

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis suivants :
- Fourniture / pose d'un escalier pour le studio - rue des Capucines, SARL MADEUX TARDY pour un montant de 4 340,75 € TTC.
- Mise en sécurité du coffret électrique de l'église, entreprise Mr NOEL Laurent pour un montant de 630,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les deux devis et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à leur exécution.

2.Examen d'une proposition de location d'un emplacement - bâtiment du Péré

Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location d'un emplacement au sein du bâtiment du Péré, destiné au stockage d'une caravane. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

3.Mise à disposition de la salle des fêtes : Révision du règlement et de la convention de mise à disposition – Mise en place d'une charte de bonne conduite

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la nécessité de procéder à la révision du règlement intérieur ainsi que de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes. Il propose également l'élaboration d'une charte de bonne conduite, destinée à compléter ces deux documents et à préciser les règles applicables à l'utilisation de cet équipement communal. Cette démarche fait suite aux nuisances et incivilités constatées, lesquelles ont occasionné des désagréments pour les riverains les plus proches.
À l'issue des échanges et au regard des différentes propositions formulées par les élus, Monsieur le Maire propose qu'une réflexion approfondie soit engagée dans le cadre d'un groupe de travail constitué au sein de la commission Bâtiments. Celui-ci aura pour objectif d'examiner les modifications à apporter au règlement intérieur et à la convention de mise à disposition, ainsi que de définir les dispositions susceptibles d'être intégrées à la future charte de bonne conduite.
À cet effet, M. RENNOU proposera deux dates en vue de l'organisation d'une réunion de la commission, afin de permettre aux élus de poursuivre les travaux de révision et de formuler des propositions adaptées pour tous.

4. Désignation d'un référent commission géographique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

Suivant la demande du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, le conseil décide à l'unanimité de nommer M. LOIR référent de la commission géographique du SMBVSN et M. TEXIER en tant que suppléant en cas d'indisponibilité de M. LOIR.

5. Délibération relative à l'implantation du parc éolien de la TRÉZENCE sur les communes de LOZAY et VERGNÉ

Dans le cadre de la consultation du public par voie électronique relative au projet de construction et d'installation du parc éolien de la Trézence, le Conseil municipal a été invité à se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **émet un avis défavorable au projet à l'unanimité**, considérant notamment les éléments suivants :

- **La saturation du territoire par les installations éoliennes**,
- **Les nuisances sonores potentielles** liées au fonctionnement des éoliennes (risque fort d'après le descriptif du projet ;
- **La proximité des installations avec les habitations et les lieux de vie**, environ 500 mètres pour les plus proches ;
- **L'impact visuel du projet sur le paysage**, notamment aux abords des lieux-dits *Les Chaumes* et *La Cavaterie*.

Au regard de ces considérations, le Conseil municipal estime que ce projet est susceptible de porter atteinte au cadre de vie des habitants, à la qualité paysagère du territoire et à la tranquillité des riverains.

En conséquence, le Conseil municipal unanime exprime son opposition au projet de parc éolien de la Trézence et émet un **avis défavorable** dans le cadre de la consultation du public par voie électronique.

Questions diverses :

- Réunions des commissions : Monsieur le Maire indique que les commissions Bâtiments, Finances et Environnement se sont réunies. Il présente les points abordés par les commissions Finances et Bâtiments, tandis que M. RENNOU rend compte des échanges de la commission Environnement.

- Projet de travaux – Réfection de la toiture de l'église : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des démarches entreprises auprès de la CAPEB, qui lui a transmis les coordonnées de trois entreprises susceptibles d'intervenir sur le chantier. Il a également pris contact avec le maire de Ternant, dont l'église a récemment bénéficié de travaux de réfection de toiture. Ce dernier lui a communiqué le plan de financement de l'opération, détaillant les différentes subventions susceptibles d'être sollicitées, ainsi que les coordonnées de l'entreprise BEAUVERY, qui a réalisé les travaux. Un rendez-vous avec cette entreprise est prévu à la fin du mois.

Une étude préalable étant probablement nécessaire, Monsieur le Maire prendra contact avec la SEMDAS afin d'étudier les modalités de sa réalisation à moindre coût, voire à titre gracieux.

- Travaux du logement situé au 8, rue des Capucines : Le Conseil municipal fait le point sur l'avancement des travaux et le calendrier prévisionnel des interventions restant à réaliser. La mise en location du logement est envisagée pour janvier 2027.

- Réflexion sur le devenir des bâtiments communaux : Monsieur le Maire invite les élus à poursuivre leur réflexion sur les projets concernant les bâtiments communaux.

- **Ancienne école :** Monsieur le Maire indique être toujours dans l'attente d'un retour de M. BOUSSAT, directeur général de l'ADMR 17, à la suite de la réunion du 25 août 2026.
- **Anciens ateliers :** Monsieur le Maire souhaite engager une réflexion collective sur le devenir de ces locaux. M. RENNOU propose d'organiser une réunion spécifique sur ce sujet et s'engage à proposer deux dates à l'ensemble des conseillers municipaux.
- **Adaptation des locaux aux fortes chaleurs :** À la suite des épisodes de chaleur importante, les élus sont invités à réfléchir aux espaces communaux qui pourraient nécessiter l'installation d'un système de climatisation, notamment la salle des beloteurs et la mairie. La pose d'un film anti-chaleur sur les vitrages de la véranda est également évoquée.

- Agence postale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une réunion s'est tenue le 5 octobre 2026, en présence de plusieurs élus, de représentants de La Poste, du député M. BARUSSEAU et de M. DURAND, collaborateur parlementaire du sénateur M. VALLET. Cette rencontre avait pour objet d'échanger sur l'avenir de l'agence postale. Monsieur le Maire précise qu'il est toujours dans l'attente de réponses à la suite de ces échanges.

- Fête de la Nature : M. RENNOU informe le Conseil municipal qu'une réunion préparatoire à l'organisation de la Fête de la Nature se tiendra le 7 novembre.

- Bulletin municipal annuel : Monsieur le Maire invite chaque élu à proposer des sujets susceptibles d'être intégrés au prochain bulletin municipal. Les propositions devront être transmises à la secrétaire de mairie, chargée de la saisie et de la mise en forme du document.

-Complémentaire santé communale : Monsieur le Maire indique que Mme ARNAUDEAU, excusée, a soulevé la question de la mise en place d'une complémentaire santé communale. Il propose qu'une réflexion collégiale soit engagée à ce sujet et sollicite Mme BALLON afin qu'elle examine cette possibilité.

La séance est levée à 21h15

Le Maire,

Gérard BIELKA